

OBJET

ADMINISTRATION  
GENERALE - Rapport  
annuel sur le prix et la  
qualité du service public  
d'élimination des déchets  
ménagers et assimilés pour  
2018 de la Communauté  
d'Agglomération du Saint-  
Quentinois.

==

Rapporteur :  
Mme le Maire

Date de convocation :  
29/10/19

Date d'affichage :  
08/11/19

Nombre de Conseillers  
en exercice : 45

Quorum : 23

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 41

Nombre de Conseillers  
votant : 41

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 NOVEMBRE 2019 à 18h00

en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

Sont présents :

Mme Frédérique MACAREZ, Mme Monique RYO, M. Christian HUGUET, Mme Françoise JACOB, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Sylvie ROBERT, M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY, M. Alexis GRANDIN, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, M. Paul GIRONDE, Mme Maryse SEFIKA, Mme Colette BLERIOD, M. Bernard DELAIRE, M. Serge MARTIN, Mme Denise LEFEBVRE, M. Gilles GILLET, M. Yves DARTUS, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, M. Xavier BERTRAND, M. Karim SAÏDI, Mme Sandrine DIDIER, Mme Caroline ALLAIGRE, Mme Najla BEHRI, Mme Sylvie SAILLARD, M. Yannick LEJEUNE, Mme Marie-Anne VALENTIN, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. José PEREZ.

Sont excusés représentés :

M. Freddy GRZEZICZAK représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Monique RYO, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Pascal TASSART représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Yvonne SAINT-JEAN représenté(e) par M. José PEREZ, M. Jean-Claude NATTEAU représenté(e) par M. Christian HUGUET, M. Philippe CARMELLE représenté(e) par Mme Monique BRY

Absent(e)(s) :

Mme Christine LEDORAY, M. Florian DEMARCQ, M. Jacques HERY, M. Stéphane ANDURAND

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

Vu le décret n°2000-404 en date du 11 mai 2000 qui fixe les modalités d'exercice du droit à l'information du public en matière d'organisation et de coût du service de gestion des déchets ménager,

Vu la présentation par la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois du rapport annuel sur le prix et la qualité des services public d'élimination des déchets ménagers et assimilés de l'exercice 2018 lors de sa séance du 23 septembre 2019,

Ce rapport annuel doit être présenté au Conseil municipal de chaque commune adhérente à la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et mis obligatoirement à la disposition du public dans les communes de plus de 3 500 habitants.

Cette consultation se fera sur place, en mairie, dans les quinze jours qui suivent sa présentation devant le Conseil municipal. Le public en sera avisé par les voies classiques d'affichage pendant un mois.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'adopter le rapport annuel 2018 présenté par la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois ;

2°) d'autoriser Mme le Maire à accomplir les formalités qui en résultent.

### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 38 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention. adopte le rapport présenté.

Ont voté contre : Mme Sylvie SAILLARD, M. Yannick LEJEUNE.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,

  
Frédérique MACAREZ  
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-210206660-20191104-47955-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/19

Publication :

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

# Rapport annuel sur le coût et la qualité du service public d'élimination des déchets

# 2018

DIRECTION DE LA PROXIMITÉ

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



ANNOIS  
ARTEMPS  
AUBIGNY-AUX-KAISNES  
BRAY-SAINT-CHRISTOPHE  
CASTRES  
CLASTRES  
CONTECOURT  
CUGNY  
DALLON  
DURY  
ESSIGNY-LE-PETIT  
FAYET  
FIEULAINE  
FLAVY-LE-MARTEL  
FONSOMME  
FONTAINE-LÉS-CLERCS  
FONTAINE-NOTRE-DAME  
GAUCHY  
GRUGIES  
HAPPENCOURT  
HARLY  
HOMBLIÈRES  
JUSSY  
LESDINS  
MARCY  
MESNIL-SAINT-LAURENT  
MONTESCOURT-LIZEROLLES  
MORCOURT  
NEUVILLE-SAINT-AMAND  
OLLEZY  
OMISSY  
REMAUCOURT  
ROUVROY  
SAINT-SIMON  
SAINT-QUENTIN  
SERAUCOURT-LE-GRAND  
SOMMETTE-EAUCOURT  
TUGNY-ET-PONT  
VILLERS-SAINT-CHRISTOPHE

DIRECTION DE LA PROXIMITÉ  
Déchets Ménagers et Assimilés  
CTA René HUEL - 50 chemin d'Itancourt  
02107 SAINT-QUENTIN CEDEX - Tél. 03 23 06 93 19



AGGLO-SAINTEQUENTINOIS.FR

# Sommaire

## Les temps forts

## Les indicateurs techniques

### 1. Territoire et organisation du service

- 1.1. Le territoire
- 1.2. Le service déchets ménagers et assimilés
  - 1.2.1. Définition des déchets ménagers et assimilés
  - 1.2.2. Le personnel
  - 1.2.3. Les véhicules de collecte
  - 1.2.4. La communication
- 1.3. Organisation de collecte
  - 1.3.1. Collecte des ordures ménagères
  - 1.3.2. Collecte sélective
    - 1.3.2.1. En porte à porte
    - 1.3.2.2. En points d'apports volontaires
  - 1.3.3. Collecte valorisante
- 1.4. Collecte en déchèterie
  - 1.4.1. La fréquentation en déchèterie
  - 1.4.2. Les tonnages collectés
    - 1.4.2.1. Les filières à Responsabilité Elargie du Producteur en déchèterie
- 1.5. Les prestations réalisées dans les communes : les bennes déposables
- 1.6. Collecte des cartons des commerçants
- 1.7. Collecte des textiles, linges et chaussures (TLC)

### 2. Le traitement

- 2.1. Valor'Aisne : le syndicat départemental de traitement des déchets ménagers de l'Aisne
- 2.2. Traitement de la collecte sélective et des ordures ménagères
- 2.3. Traitement des déchets collectés en déchèteries
- 2.4. Evolution des différents modes de traitement

### 3. Prévention des déchets

- 3.1. Engagement de l'Agglomération du Saint-Quentinois et objectifs
- 3.2. Définition de la prévention
- 3.3. Actions et prévention en cours

### 4. Les indicateurs financiers

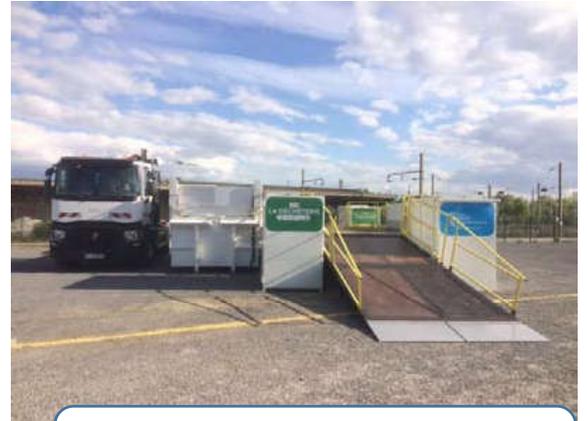
- 4.1. Coût global
- 4.2. Coût aidé
- 4.3. La redevance spéciale

## LES TEMPS FORTS

Mai : Participation à la Foire expo



Mai : mise en service de la déchèterie mobile



Juin : Participation à la fête du Parc d'Isle



Juin / juillet : distribution de composteurs individuels





Octobre : Mise en place de composteurs collectifs rue du Cardinal Saliège à Saint-Quentin et à Rouvroy

24 novembre : Participation au Forum Zéro déchet en collaboration avec Valor'Aisne



## LES INDICATEURS TECHNIQUES

### COLLECTE

Type de collecte	Tonnage	kg/hab/an
Ordures ménagères et DNDAE (*)	22 331 t	270
Déchèteries	21 459 t	259
Tri sélectif (**)	7 074 t	86
Textile, Linge et Chaussures	385 t	5
Prestations dans les communes	360 t	4
Cartons des commerçants	233 t	3
<b>TOTAL</b>	<b>51 842 t</b>	<b>627</b>

(\*) Déchets non dangereux des activités économiques

(\*\*) À domicile et en apport volontaire

### ÉQUIPEMENT DE COLLECTE

Bacs roulants (OM et tri)	49 552
Conteneurs point tri	287
Véhicules	30

### ÉVOLUTION DES DIFFÉRENTS MODES DE TRAITEMENT

	2018	2017 (pour rappel)
Valorisation	39%	33%
Traitement des gravats	5%	12%
Mise en décharge	56%	55%

## **LES INDICATEURS FINANCIERS**

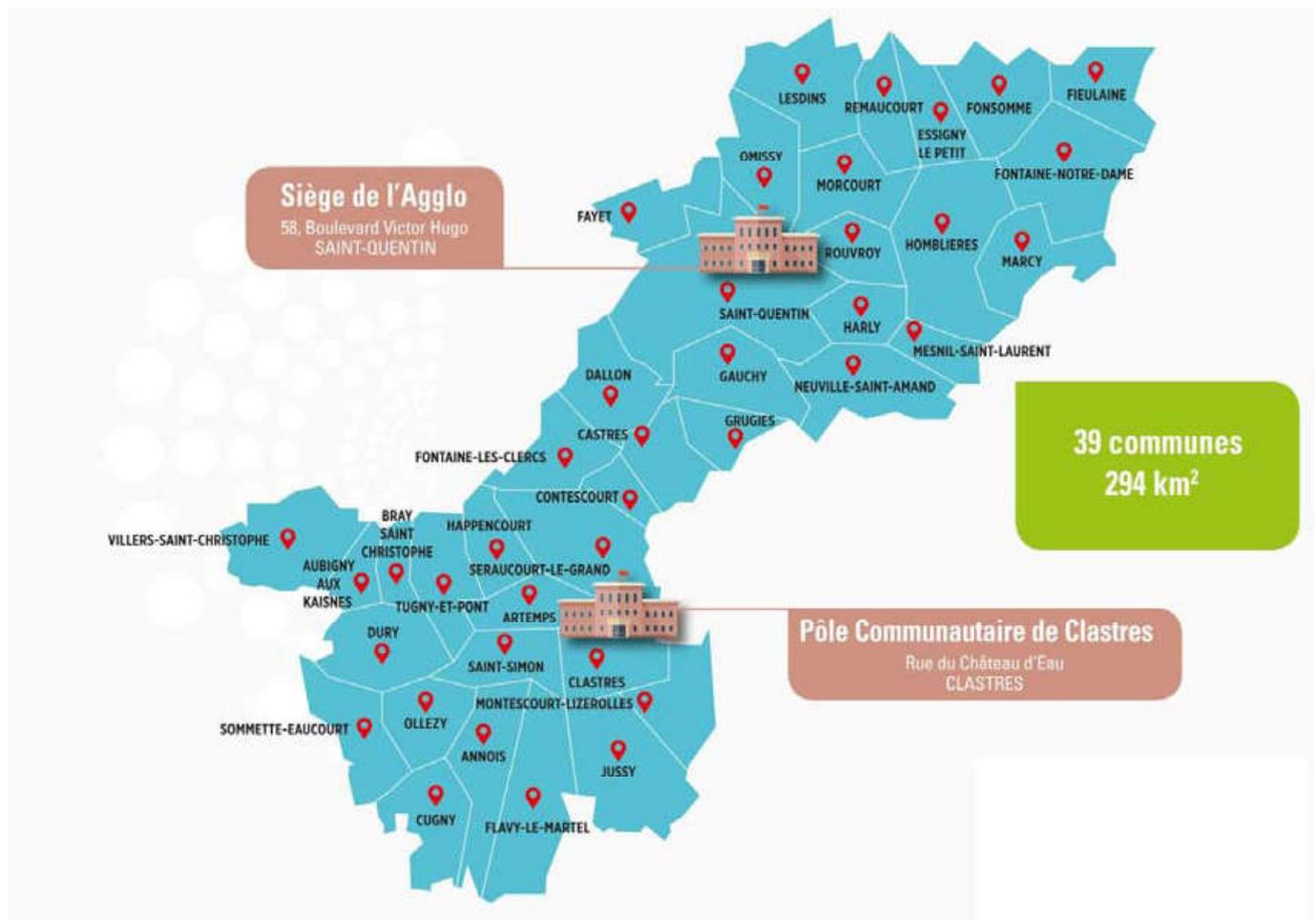
	Coût de la collecte et du traitement des déchets		
	2018		Evolution (% 2017/2018)
	A la tonne	A l'habitant	
Collecte et Traitement	159,65 €	100,03 €	- 3%

# 1. TERRITOIRE ET ORGANISATION DU SERVICE

## 1.1. Le territoire.

La collecte et le traitement des déchets ménagers font partie des 7 compétences obligatoires des collectivités territoriales.

L'Agglomération du Saint-Quentinois exerce principalement en régie sa compétence de collecte des « Déchets Ménagers et Assimilés » (DMA dans la suite du rapport). La collectivité assure ce service pour 39 communes soit 82 743 habitants selon le tableau page 7.



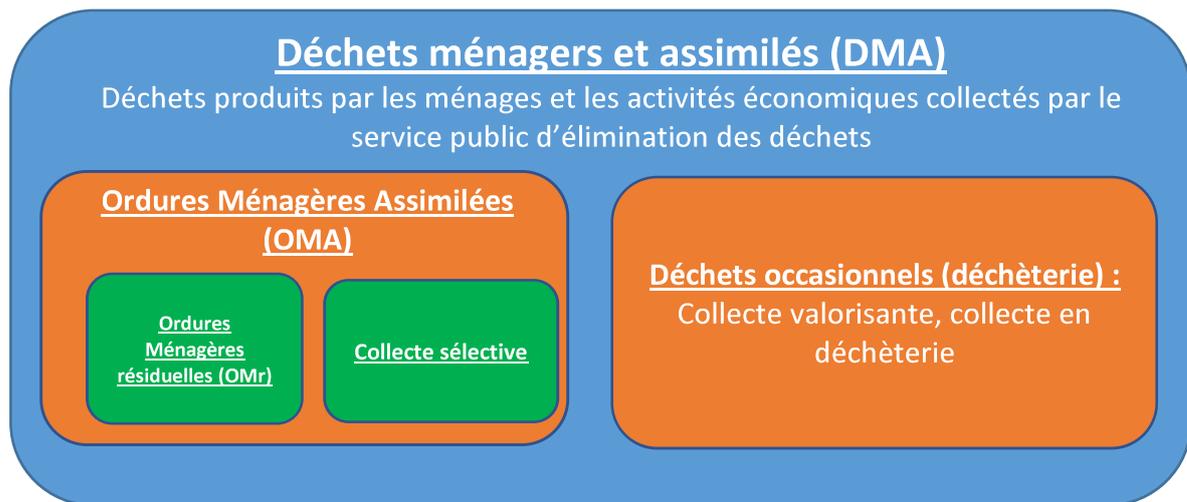
Communes	Population Municipale	%
<b>ANNOIS</b>	372	0,4%
<b>ARTEMPS</b>	368	0,4%
<b>AUBIGNY AUX KAISNES</b>	246	0,3%
<b>BRAY SAINT CHRISTOPHE</b>	68	0,1%
<b>CASTRES</b>	243	0,3%
<b>CLASTRES</b>	646	0,8%
<b>CONTESCOURT</b>	62	0,1%
<b>CUGNY</b>	595	0,7%
<b>DALLON</b>	437	0,5%
<b>DURY</b>	214	0,3%
<b>ESSIGNY LE PETIT</b>	351	0,4%
<b>FAYET</b>	675	0,8%
<b>FIEULAIN</b>	270	0,3%
<b>FLAVY LE MARTEL</b>	1 676	2,0%
<b>FONSOMME</b>	486	0,6%
<b>FONTAINE LES CLERCS</b>	268	0,3%
<b>FONTAINE NOTRE DAME</b>	396	0,5%
<b>GAUCHY</b>	5 335	6,4%
<b>GRUGIES</b>	1 313	1,6%
<b>HAPPENCOURT</b>	139	0,2%
<b>HARLY</b>	1 650	2,0%
<b>HOMBLIERES</b>	1 481	1,8%
<b>JUSSY</b>	1 232	1,5%
<b>LESDINS</b>	831	1,0%
<b>MARCY</b>	183	0,2%
<b>MESNIL SAINT LAURENT</b>	453	0,5%
<b>MONTESCOURT LIZEROLLES</b>	1 672	2,0%
<b>MORCOURT</b>	579	0,7%
<b>NEUVILLE SAINT AMAND</b>	850	1,0%
<b>OLLEZY</b>	184	0,2%
<b>OMISSY</b>	699	0,8%
<b>REMAUCOURT</b>	305	0,4%
<b>ROUVROY</b>	516	0,6%
<b>SAINT-SIMON</b>	621	0,8%
<b>SAINT-QUENTIN</b>	55 649	67,3%
<b>SERAUCOURT LE GRAND</b>	777	0,9%
<b>SOMMETTE EAUCOURT</b>	186	0,2%
<b>TUGNY ET PONT</b>	273	0,3%
<b>VILLERS SAINT CHRISTOPHE</b>	442	0,5%
<b>Total</b>	<b>82 743</b>	<b>100%</b>

(source : INSEE 2015 – population municipale en vigueur au 1er janvier 2019).

## 1.2. Le service Déchets Ménagers et Assimilés

### 1.2.1. Définition des Déchets Ménagers et Assimilés

L'appellation « Déchets Ménagers et Assimilés » (DMA) tient au fait que la collectivité collecte non seulement les déchets produits par les ménages mais aussi, sous certaines conditions, les déchets provenant des administrations et entreprises.



Pour être collectés par la collectivité, les déchets assimilés doivent, par leur nature et leur quantité, pouvoir être traités sans sujétion particulière avec les ordures ménagères.

### 1.2.2. Le personnel

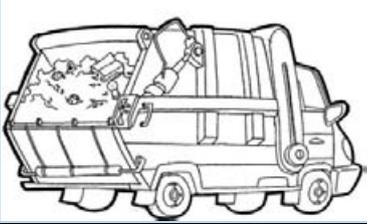
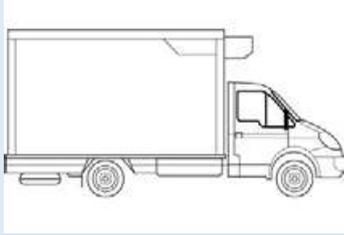
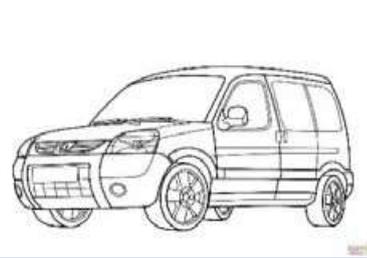
L'effectif du Service Déchets Ménagers et Assimilés est de **78 agents** au 31 décembre 2018.

La répartition par mission assurée est la suivante :

- \* Direction : **3** agents
- \* Gestion administrative : **3** agents
- \* Tri et prévention : **6** agents
- \* Régie de collecte : **55** agents
- \* Gestion de déchèterie : **11** agents

### 1.2.3. Les véhicules de collecte

En 2018, le parc de véhicules est le suivant :

<p>Bennes à Ordures Ménagères</p> 	<p>18</p>
<p>Véhicules de transport</p> 	<p>2</p>
<p>Véhicule Léger</p> 	<p>6</p>
<p>Camion grue</p> 	<p>4</p>

#### 1.2.4. La communication

L'équipe est composée d'un responsable du pôle Tri et Prévention et de **5 animateurs du tri**.

## Les principales actions réalisées en 2018

- 583 composteurs distribués
- Animations scolaires : 22 classes, 528 élèves sensibilisés
- Accueil physique : 634 personnes rencontrées
- Accueil téléphonique :
  - 5 589 appels au numéro vert
  - 2 095 appels à Agglo j'écoute
- Suivi de collecte
- Stands d'information
- Mise en place du tri sélectif en habitat collectif : 650 personnes sensibilisées
- Enquête terrain
- Rencontre avec les usagers :
  - Communication sur les erreurs de tri
  - Conseils aux professionnels...



### 1.3. Organisation de la collecte

#### 1.3.1. Collecte des ordures ménagères



#### Pré-collecte :

- . En bac roulant (cuve grise, couvercle grenat)
- . Contenance : de 120 l à 770 l

	<i>Nombre de conteneurs</i>	<i>Volume total</i>
<b>2018</b>	35 524	7 819 m <sup>3</sup>

#### Collecte :

- . Par la régie DMA
- . Fréquence :
  - 1 fois/semaine pour l'ensemble des communes dont Saint-Quentin (hors hyper-centre)
  - 2 fois/semaine pour l'hyper-centre de Saint-Quentin et l'habitat vertical dense

### 1.3.2. Collecte sélective

#### 1.3.2.1. En porte à porte

##### Pré-collecte :

- **En sac jaune** translucide avec lien coulissant pour Saint-Quentin (hors habitats collectifs et artisans/commerçants)
  - . Contenance : rouleau de 25 sacs de 50 l
  - . Contrat d'acquisition avec Socoplast



La règle de dotation en rouleaux est la suivante :

Nombre de rouleaux à donner :

Dotation annuelle : Un rouleau par personne au foyer

Demi-dotation : Nombre de personnes - 2

En 2018, environ **35 282 rouleaux (soit 882 050 sacs) ont été distribués** gratuitement.

Une distribution annuelle en régie est faite à la rentrée de septembre et dure environ 2 mois. Les rouleaux sont distribués à domicile. Un point de distribution au siège de l'Agglomération, situé au 58 boulevard Victor Hugo à Saint-quentin, est mis en place pour les personnes absentes lors de la distribution à domicile.

- **En bac** (cuve grise, couvercle jaune) à savoir Saint-Quentin (habitats collectifs et artisans/commerçants) et les 38 communes de l'Agglomération
  - . Contenance de 120 l à 770 l pour les bacs jaunes

	<i>Nombre de conteneurs</i>	<i>Volume total</i>
<b>2018</b>	14 028	3 056 m <sup>3</sup>



##### Collecte en porte à porte :

- . Par la régie DMA
- . Fréquence : 1 fois / 2 semaines pour les communes rurales  
1 fois / semaine pour Harly, Gauchy et Saint-Quentin

### 1.3.2.2. En points d'apports volontaires

Les points tri sont les équipements destinés à la collecte des déchets recyclables, repartis en 2 flux :

- Le multimatériaux (bouteilles et flacons en plastique, boîtes métalliques, briques alimentaires, cartonnettes, cartons, papiers)
- Le verre

Les conteneurs multimatériaux sont collectés en régie, tandis que les conteneurs à verre sont collectés par un prestataire privé MINERIS.

En coordination avec le bailleur Habitat Saint-Quentinois, 2 conteneurs enterrés ont été installés lors de la première phase de travaux et mis en service en novembre 2018 pour le tri sur le quartier de Neuville.

Ces conteneurs enterrés ont une capacité de 5m<sup>3</sup> chacun.



Conteneur aérien multimatériaux



**62 conteneurs Multimatériaux**  
dont 19 enterrés

Conteneur aérien Verre



**225 conteneurs Verre**  
dont 5 enterrés



Conteneur enterré Verre

### Tonnages 2018 de la collecte sélective

	Multimatériaux (Porte à porte et apport volontaire)	Verre (Apport volontaire)
<b>2018</b>	4 653 t (56kg/hab/an)	2 421 t (29kg/hab/an)

En 2018, le taux de refus de tri s'élève à 17% (809 t) du tonnage de tri collecté, hors verre. Le taux a baissé de 4 points par rapport à 2017.



AISNE

L'Agglomération du Saint-Quentinois a souhaité mettre en place un partenariat avec le Comité de l'Aisne de la Ligue Nationale contre le Cancer et apporter sa contribution à la lutte contre le cancer en reversant annuellement au Comité de l'Aisne 10 % de la recette perçue pour le rachat de chaque tonne de verre ménager recyclé.

Ainsi, 8 079 € ont été reversés en 2018. Pour rappel, en 2017 la participation s'élevait à 7 671 €.

Cette participation permet au Comité de l'Aisne de financer, notamment, des actions locales de prévention sur le cancer.

### 1.3.3. Collecte valorisante

Cette collecte a été mise en place en novembre 2014.

Sont concernés :

- ✓ Le mobilier : meubles, chaises, canapés, fauteuils, armoires, literie,
- ✓ Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E), non dangereux.

Ces objets volumineux sont collectés sur rendez-vous sous conditions.

Le mobilier et les D3E ainsi collectés, sont triés, chargés dans un camion hayon puis apportés en **déchèterie pour être valorisés dans les filières Eco-mobilier et EcoSystèmes pour les D3E.**



Pré-collecte :

- . Maximum 2 m<sup>3</sup>, rangés sur le trottoir le jour convenu du rendez-vous

Collecte :

- . Par la régie DMA
- . Fréquence : en fonction des rendez-vous
- . Nombre de rendez-vous en 2018 : **2 619** (+4% par rapport à 2017)

### 1.4. Collecte en déchèterie

La déchèterie est un équipement dédié à la collecte des déchets occasionnels, volumineux ou dangereux. C'est un endroit propre et clos. Un gestionnaire est là pour renseigner l'utilisateur, l'aider à faire le bon tri, faire respecter les règles et la propreté du site.

Un réseau de 4 déchèteries est déployé sur le territoire de l'Agglomération du Saint-Quentinois.

- Déchèterie Nord : CD 675 à Omissy
- Déchèterie Sud : route de Chauny à Gauchy
- Déchèterie Ouest : rue de la Chaussée Romaine à Saint-Quentin
- Déchèterie de Clastres : Rue du château d'eau à Clastres

Elles sont accessibles aux particuliers et aux professionnels sous conditions présentées en annexe 1.



Déchèterie Sud de Gauchy

### La déchèterie mobile

La déchèterie mobile est un service de proximité exclusivement réservé aux particuliers qui ne peuvent se rendre aux déchèteries « fixes » de l'Agglo.

Depuis mai 2018, suivant un calendrier annuel précis, elle est mise en place en collaboration avec les maires des communes concernées (Annois, Aubigny aux Kaisnes, Cugny, Dury, Essigny-le-Petit, Fiulaine, Flavy-le-Martel, Fonsomme, Fontaine-Notre-Dame, Ollezy, Sommette-Eaucourt et Villers-Saint-Christophe). Ainsi, de mai à décembre 2018, la déchèterie mobile a été mise en place 88 fois.



#### 1.4.1. La fréquentation en déchèterie

Pour l'année 2018, **237 047 passages** ont été comptabilisés .

Le détail de la fréquentation par déchèterie est le suivant :

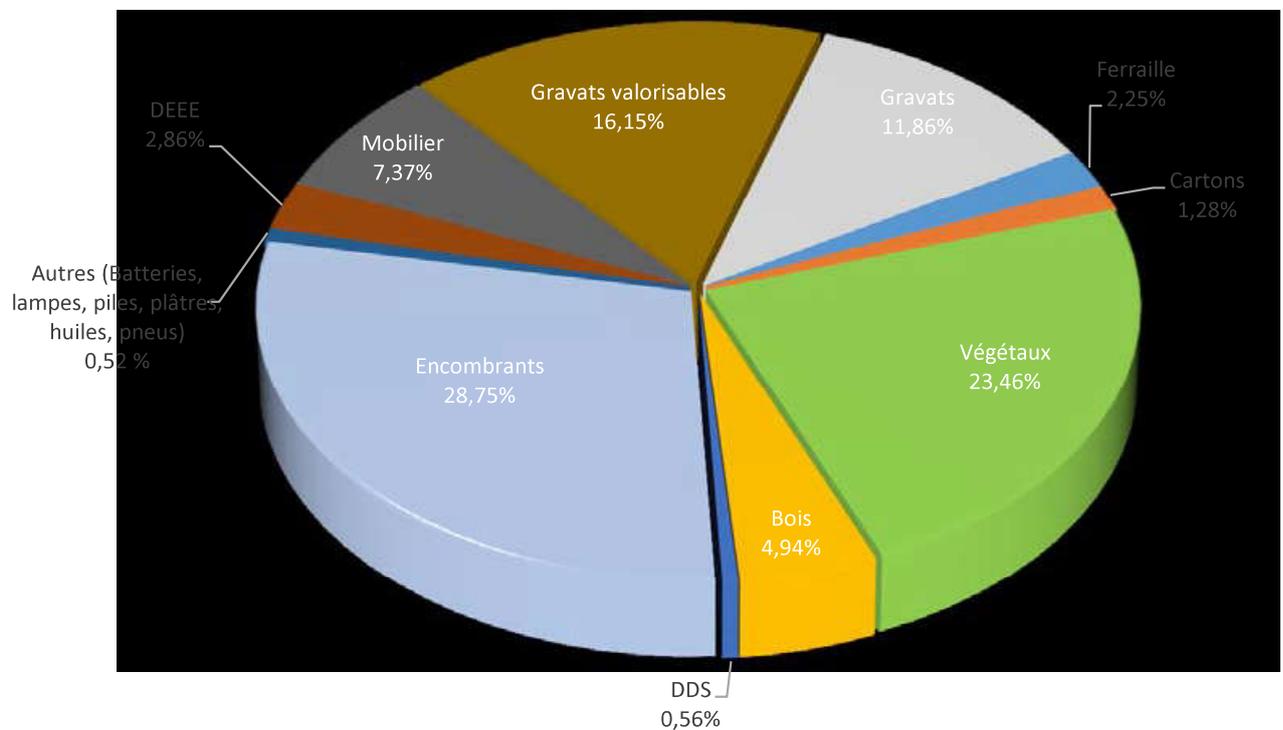
	<i>Déchèterie mobile</i>	<i>Déchèterie Clastres</i>	<i>Déchèterie Ouest</i>	<i>Déchèterie Nord</i>	<i>Déchèterie Sud</i>
	1 954	27 169	52 976	66 365	88 583
<b>TOTAL</b>	<b>237 047</b>				

#### 1.4.2. Tonnages collectés

Pour l'année 2018, **21 459 tonnes** ont été collectées, soit 259 kg/hab/an.

La répartition par matériau est la suivante :

Répartition par matériau



#### 1.4.2.1 Les filières à Responsabilité Elargie du Producteur (REP) en déchèterie

Dans le cadre de la REP, les fabricants doivent prendre en charge, notamment financièrement, la gestion de leurs déchets.

Bien que basée sur la responsabilité individuelle du producteur, la REP peut être assurée par les metteurs sur le marché de manière individuelle ou collective, au travers d'un éco-organisme comme Eco-Mobilier pour les Déchets d'Equipement d'Ameublement (DEA), ou encore Eco-Systèmes pour les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E).



##### **Eco-Mobilier**

En 2018, 1 582 tonnes ont été collectées (+6 %).



##### **Eco-Systèmes**

En 2018, 614 tonnes ont été collectées (+15%).

Ces éco-organismes structurent et coordonnent la valorisation de ces déchets (démantèlement, recyclage, valorisation matière).

#### 1.5. Les prestations réalisées dans les communes : les bennes déposables

Sous réserve de remplir les conditions fixées par VALOR' AISNE, le syndicat chargé du traitement, certaines communes ont souhaité bénéficier d'un service de proximité pour la collecte des végétaux et/ou gravats de leurs administrés. Ce service vient alors en supplément du service proposé par l'Agglomération, à savoir les déchèteries.



Benne déposable en commune

Pré-collecte :

- . Benne déposable type Ampliroll
- . Contenance : 15 m<sup>3</sup> pour les végétaux  
7 m<sup>3</sup> pour les gravats
- . 11 bennes pour les végétaux (Annois, Cugny, Dury, Flavy le Martel, Seraucourt, Harly, Homblières, Grugies, Fonsomme, Fontaine-Notre-Dame, Fieulaine)
- . 2 bennes pour les gravats (Fontaine-Notre-Dame, Fieulaine)
- . Remplissage des bennes sous la surveillance de chaque commune et sur un site fermé.

Collecte :

- . Par la régie DMA
- . Sur appel des communes
- . En 2018, 360 tonnes de végétaux ont été collectées (4kg/hab/an). Aucune collecte de gravats n'a été effectuée.

**1.6. Collecte de cartons des commerçants**

La collecte des cartons des commerçants s'effectue en hyper centre-ville de Saint-Quentin et dans quelques zones d'activités commerciales.

Présentation :

- . Rangés, pliés voire ficelés sur le trottoir

Collecte :

- . Par la régie DMA
- . En 2018, **233 tonnes** ont été collectées (3kg/hab/an)

**1.7. Collecte des Textiles, Linges et Chaussures (TLC)**

Les TLC sont collectés par le biais de conteneurs « Textile » implantés sur le territoire. Ils sont ensuite triés et revalorisés.



Pré-collecte :

- . 77 conteneurs aériens en métal répartis sur les communes de l'Agglomération.
- . En 2018, **385 tonnes** ont été collectées (5kg/hab/an). (+21% par rapport à 2017)

Collecte :

- . Par le Box, Eco textile, Le Relais
- . Fréquence : en fonction du rythme de remplissage

## **2. LE TRAITEMENT**

### **2.1. Valor'Aisne : le syndicat départemental de traitement des déchets ménagers de l'Aisne**

Créé par arrêté préfectoral en date du 15 novembre 2002, le Syndicat Départemental de Traitement des Déchets Ménagers de l'Aisne s'est rendu opérationnel pour le compte de ses membres le 1<sup>er</sup> janvier 2003.

Depuis cette date, il gère le traitement des déchets des collectivités de l'Aisne adhérentes dont la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois fait partie.

Le mode de contribution est le suivant :

- ❖ à l'habitant pour les dépenses dites utiles (tri, transfert, compostage),
- ❖ à la tonne pour les quantités de déchets résiduels enfouies, maintenant ainsi l'incitation à la valorisation.

Au 31 décembre 2018, Valor'Aisne regroupe le Conseil Départemental ainsi que 14 structures intercommunales pour une population totale de 531 000 habitants adhérents. Ainsi, la structure a traité les déchets de 96 % des Axonais.

Valor'Aisne emploie 138 agents permanents.

Valor'Aisne exerce les compétences suivantes pour les études, la réalisation et la gestion en matière de :

- ❖ Centres de tri,
- ❖ Centres de valorisation organique,
- ❖ Quais de transfert,
- ❖ Transport depuis les quais de transfert, centres de tri et de valorisation organique jusqu'aux installations d'enfouissement,
- ❖ Installations d'élimination des déchets,
- ❖ Acquisitions et aménagements fonciers qui y sont liés.

- Valor'Aisne a trié 27 746 tonnes de papiers et d'emballages hors verre en 2018. Ce qui correspond à un ratio de 52.8 kg par habitant. (-2% par rapport à 2017)
- Valor'Aisne a par ailleurs effectué le compostage de 8 462 tonnes de déchets organiques en 2018. (-10 % par rapport à 2017)
- Valor'Aisne a réalisé le traitement par enfouissement de 116 626 tonnes de déchets ménagers en 2018 (-1 % par rapport à 2017)

On note une baisse générale des tonnages du département

Le stockage a été réalisé sur une installation privée à Flavigny-Beaurain (02) dans le cadre de contrats de prestations de service et sur un établissement public à Grisolles(02).

Ces éléments sont extraits du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de VALOR' AISNE pour l'année 2018.

## **2.2. Traitement de la collecte sélective et des ordures ménagères**

Apportés au centre de tri d'Urvillers (géré par Valor'Aisne), les tonnages d'emballages recyclables sont triés par matériaux. Ils sont ensuite envoyés dans les filières de recyclage (conformément au contrat avec Citeo).

Le centre de tri est aussi un quai de transfert pour les ordures ménagères.

Les consignes de tri ainsi que la séparation par matériau en centre de tri sont présentées en annexe 2.

Hormis les « refus de tri » qui sont traités par enfouissement dans une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND), les autres matériaux font l'objet d'une garantie de reprise et d'un repreneur désigné pour leur recyclage, conformément au nouveau contrat Citeo à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Citeo est une société, appelée éco-organisme, agréée par l'Etat pour 5 ans. Elle est chargée du recyclage des emballages ménagers (y compris le verre) et des papiers graphiques.

La mission de Citeo est d'organiser, piloter et développer le recyclage des emballages et des papiers mis sur le marché en France dans le cadre de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP). Elle accompagne les collectivités sur le déploiement du tri et du recyclage et leur reverse des soutiens financiers selon plusieurs critères : les tonnes d'emballages ménagers collectées, les actions de sensibilisation, ...

Afin d'améliorer la performance de tri sur le territoire, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois en partenariat avec Valor'Aisne et les autres EPCI adhérents au syndicat a conclu un contrat unique porté par Valor'Aisne.

Les repreneurs par matériau sont détaillés ci-dessous :

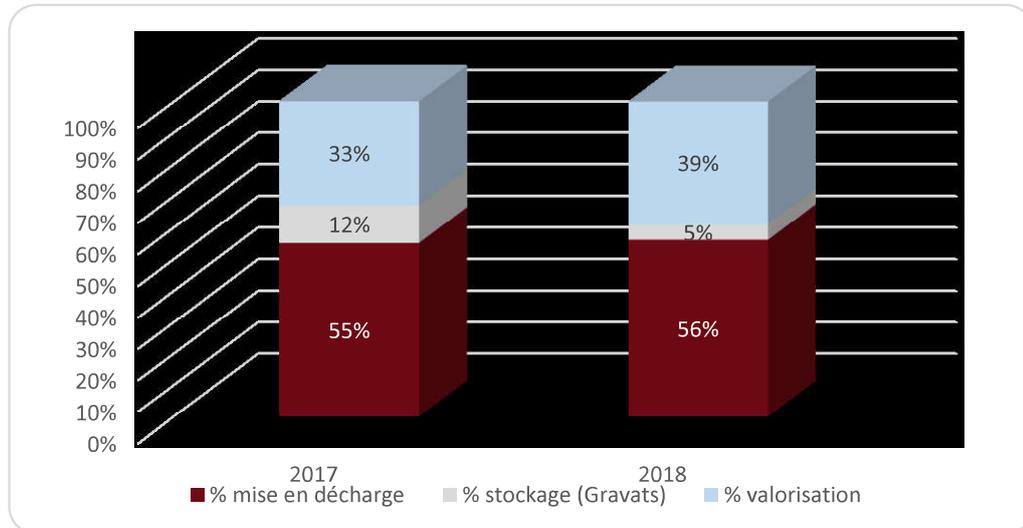
Matériau	Repreneur
Bouteilles et flacons en plastiques	VALORPLAST
Papier	UPM
Acier / aluminium	SUEZ
Cartons / Cartonnettes	VEOLIA

### 2.3 Traitement des déchets de déchèterie – compétence VALOR' AISNE

	Lieu de traitement	Type de traitement
<b>Encombrants</b>	SECODE (80)	Enfouissement
<b>Végétaux</b>	SOVALEN (80)	Compostage
<b>Métaux</b>	Haurec (02)	Recyclage
<b>Papier / Carton</b>	Haurec (02)	Recyclage
<b>D3E*</b>	ECO-SYSTEMES	Valorisation
<b>Bois</b>	SOVALEN (80)	Valorisation
<b>Déchets diffus spécifiques</b>	TRD Villers Bretonneux (80)	Valorisation
<b>Batteries</b>	Haurec ( 02)	Recyclage
<b>Pneus repris par aliapur</b>	Aliapur	Recyclage
<b>Pneus non repris par aliapur</b>	Deltagom	
<b>Huiles</b>	CHIMIREC VALREQUOISE	Régénération
<b>Piles</b>	COREPILE	Valorisation
<b>Cartouches</b>	Lumiver Optim (59)	Valorisation
<b> Tubes fluo/lampes</b>	Recyclum	Valorisation
<b>Mobilier</b>	Eco-Mobilier	Valorisation
<b>Gravats valorisables</b>	Valor' Aisne (02)	Valorisation
<b>Gravats non valorisables</b>	MALINCOURT(59)	Stockage
<b>Plâtres</b>	VALOR BAT (02)	Valorisation

\*D3E : Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques

## 2.4 Evolution des différents modes de traitement



On remarque une baisse significative du traitement par stockage au profit de la valorisation. Le stockage concerne uniquement les gravats. En 2018, la mise en place d'une nouvelle filière dans les déchèteries communautaires a permis la valorisation des gravats au profit du stockage.

## 3. PREVENTION DES DECHETS

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas »

### 3.1. Engagement de l'Agglomération du Saint-Quentinois et objectifs

L'Agglomération du Saint-Quentinois s'est engagée dans une démarche de prévention des déchets en élaborant le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Ce programme vise à planifier les actions de prévention afin d'atteindre les objectifs fixés par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 à savoir réduire la production de déchets ménagers et assimilés de 10% entre 2010 et 2020 et diminuer la part de déchets enfouis de 50 % d'ici 2025.

Une commission consultative d'élaboration et de suivi du PLPDMA a été créée en 2016. Son rôle consiste entre autres à définir la politique de réduction des déchets et de valorisation du tri.

En 2018, la commission s'est réunie 2 fois et a traité des sujets tels que la mise en place des composteurs collectifs et individuels ou la lutte contre le gaspillage alimentaire.

### **3.2. Définition de la prévention**

La prévention est l'ensemble des actions accomplies avant l'abandon ou la prise en charge du déchet par la collectivité.

Elle consiste à réduire la quantité ou la nocivité des déchets produits, en intervenant à la fois sur leur mode de production et de consommation. Elle demeure une priorité des politiques environnementales.

### **3.3. Actions de prévention en cours**

Suite à l'engagement de l'Agglomération du Saint-Quentinois dans un **Programme Local de Prévention 2015-2020**, le compostage individuel s'est imposé comme l'un des enjeux majeurs sur le territoire.

- ✓ Organisation d'un forum Zéro Déchet en collaboration avec notre syndicat de traitement Valor'Aisne

Ce forum a été organisé le samedi 24 novembre 2018 lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD).

Il avait pour but de réunir et de mettre en avant les différents acteurs de la prévention sur le territoire.



Des conférences ont eu lieu le matin (Zéro Wast France, Espace Environnement, Romy Seube famille zéro déchet), et l'après-midi était réservé aux différents ateliers : couches lavables, éponges Tawahi, cosmétiques solides, gaspillage alimentaire...

Un stand sur la prévention a également été proposé par l'équipe des animateurs du tri (lombricompostage, jeu de la prévention...)



En parallèle, l'association Germeurs des Possibles a proposé au public et aux intervenants des soupes préparées grâce à la récupération des invendus d'une grande surface.



✓ Opération de distributions de composteurs

**Depuis mars 2015**, la mise à disposition à titre gratuit de composteurs individuels d'un volume de 345 litres accompagnés d'un bio seau a été lancée auprès de **2 427 foyers** sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération.



En 2018, 583 composteurs et bio seaux ont été distribués lors de réunions d'informations, organisées et animées par les animateurs du tri et de la prévention du service Déchets Ménagers et Assimilés. De plus, 6 composteurs collectifs ont été installés en pied d'immeuble rue du Cardinal Saliège à Saint-Quentin et à Rouvroy.

Un guide du compostage ainsi qu'un document synthétique « Compostage Mode d'emploi » (annexe 3) a été remis à chaque personne à l'issue de ces réunions. Les usagers, en cas de doute ou de questions, peuvent également consulter le site internet de l'Agglomération du Saint-Quentinois : <https://www.agglo-saintquentinois.fr/pratique/les-dechets-989.html> ou appeler **Agglo j'écoute ☎ 03 23 06 30 06**

## 4. INDICATEURS FINANCIERS

### 4.1. Coût global

La décomposition de ce coût est présentée en annexe 4.

Pour l'**investissement**, la décomposition des dépenses et recettes est le suivant :

<b>Dépenses d'investissement</b>	
<b>Libellé</b>	<b>Montant 2018</b>
- Travaux d'extension de la déchèterie Sud et mise en conformité de la déchèterie de Clastres	160 172 €
- Travaux, fourniture et pose de conteneurs enterrés	277 050 €
- Acquisition de bac roulants, de conteneurs et de composteurs	139 023 €
- Acquisition de véhicules	465 427 €
- Acquisition d'une pelle hydraulique d'occasion	85 548 €
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>1 127 220 €</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	
<b>Libellé</b>	<b>Montant 2018</b>
- Subvention de l'Etat et du Département	104 659 €
- Récupération de la TVA	145 600 €
- Divers	179 940 €
<b>TOTAL Recettes</b>	<b>430 199 €</b>

**Soit un déficit de 697 021 €.**

Pour le **fonctionnement**, voici le bilan financier :

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	
<b>Libellé</b>	<b>Montant 2018</b>
- Charges générales	1 330 871 €
- Charges de personnel	3 252 936 €
- Contribution Valor'Aisne	4 011 151 €
- Amortissement des biens	179 940 €
- Contribution aux frais d'administration générale	981 626 €
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>9 756 524 €</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>	
<b>Libellé</b>	<b>Montant 2018</b>
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	11 578 897 €
- Rachat matériaux recyclables et éco – organismes	1 397 990 €
- Vente de cartes déchèteries	64 492 €
- Subventions perçues	16 800 €
- Remboursements sur rémunérations du personnel	725 €
<b>TOTAL Recettes</b>	<b>13 058 904 €</b>

Soit un excédent en fonctionnement de **3 302 380 €** permettant non seulement de résorber le déficit d'investissement indiqué ci-dessus mais encore de garantir l'incertitude sur la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). De plus, le transport des déchets qui se complexifie demanderait une contribution plus importante à la collectivité

#### **4.2. Coût aidé**

Le coût aidé est le coût brut (ensemble des charges liées au fonctionnement) moins les recettes liées à la redevance spéciale, aux éco – organismes et à la vente de matière ou énergie.

Il est tenu compte de l'investissement au travers des dotations aux amortissements annuels.

	<b>2018</b>
<i>Total dépenses</i>	9 756 524 €
<i>Total recettes (hors TEOM)</i>	1 480 007 €
<i>Coût aidé</i>	8 276 517 €

Pour 2018, le coût aidé s'élève à 8 276 517 €, soit :

- **159,65 €/t** (pour 51 842 tonnes)
- **100,03 €/hab** (pour 82 743 habitants)

En conséquence, la TEOM couvre la totalité du coût aidé 2018.  
L'objectif « les déchets paient les déchets » est donc de nouveau atteint.

### **4.3. La redevance spéciale**

L'instauration de la redevance spéciale est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1993 pour toutes les collectivités prenant en charge les déchets non ménagers et n'ayant pas instauré la redevance d'enlèvement des ordures ménagères. Cette obligation résulte de la loi du 13 Juillet 1992 codifiée à l'article L 2333 – 78 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Cette redevance est payée par tout professionnel présent sur le territoire de la collectivité et dont les déchets sont collectés et traités dans le cadre du service public sans sujétion particulière. Elle permet de financer le service offert par la collectivité aux professionnels et aux administrations et évite que soit transféré à la charge des ménages le coût de l'élimination desdits déchets.

Pour 2018, la redevance spéciale concerne les très gros producteurs de déchets non ménagers dont la dotation hebdomadaire de collecte est supérieure à 10 m<sup>3</sup> (correspondant au volume des bacs mis à leur disposition). Son montant a été fixé pour 2018 à 22 €/m<sup>3</sup> / semaine. Cela correspond au coût réel du service (intégrant le coût de location – maintenance des bacs roulants, le coût de collecte et le coût de traitement auxquels sont ajoutés des frais de gestion).

**En 2018, 5 administrations (lycée Technique Condorcet, lycée Colard Noël, lycée Ameublement, lycée Pierre de la Ramée et lycée Henri Martin) ont été redevables pour un montant total de 61 818, 90 €.**

# **ANNEXE 1**

Les conditions d'acceptation en déchèterie



### ◆ Inscription et achat de cartes tarifées au volume auprès de la :

Direction de la Proximité  
Service Déchets Ménagers  
Agglomération du Saint-Quentinois  
Centre Technique d'Agglomération René HUEL  
50 chemin d'Itancourt  
02100 SAINT-QUENTIN

0 800 012 600 Service & appel gratuits

Service ouvert **du lundi au vendredi : 8h30-12h00 et 13h30-17h00**  
(fermé les week-ends et jours fériés)

### ◆ Pièces obligatoires à fournir pour l'ouverture du dossier :

- Carte d'artisan ou extrait K-bis
- Carte grise des véhicules utilisés pour le dépôt des déchets



*Remarques : les véhicules utilisés doivent avoir un P.T.A.C inférieur à 3,5 t*

**Attention : aucune carte ne sera fournie sans la présentation de ces documents**

### ◆ Prix des cartes selon type de véhicules :

- Petit véhicule utilitaire (P.V ≤ 1,3 t) : ..... carte 1 passage = **17 €** [10 passages = **170 €**]
  - Véhicule type fourgon (1,3 t < P.V ≤ 2,1 t) : carte 1 passage = **37 €** [10 passages = **370 €**]
  - Gros véhicule (2,1 t < P.V) : ..... carte 1 passage = **51 €** [10 passages = **510 €**]
  - Carte pour le Papier, Carton, mobilier et D3E\* ..... à conserver : **gratuite**
- Remarque : les remorques sont considérées comme un véhicule. Donc 1 remorque = 1 passage (voir condition de vente avec le service Déchets Ménagers)*

\* Remise sous conditions

### ◆ Paiement :

- Par chèque : à l'ordre du **Trésor Public**
- En espèces : prévoir l'appoint

### ◆ Type de déchets acceptés :

- D.I.B triés uniquement
- Papier, Carton, mobilier et D3E (assimilés ménagers): propres et triés par catégories (**acceptés gratuitement**)

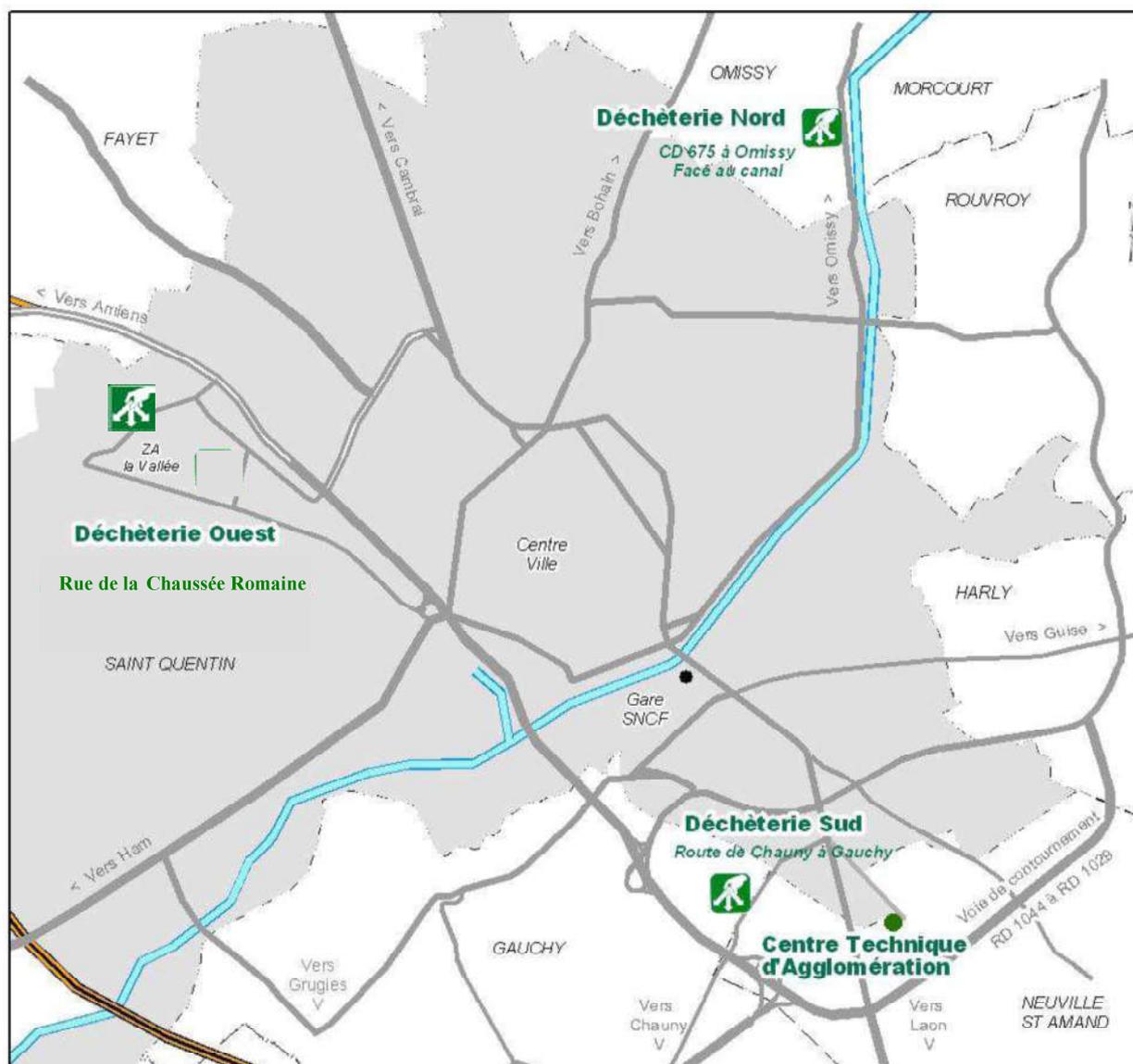
### ◆ Conditions d'apport :

- Apport en semaine uniquement (**horaires d'ouverture des déchèteries : appel au n°vert**)
- Paiement des déchets avec la carte prépayée tarifée au volume (*sauf papier et carton*)



**Attention : aucun apport de déchets ne sera possible sans la présentation de la carte**

# PLAN D'ACCÈS DES DÉCHÈTERIES ET DU CENTRE TECHNIQUE D'AGGLOMÉRATION



## Horaires d'été : du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre

Du lundi au samedi : 9h – 12h et 13h30 – 18h

Dimanche : 9h – 12h

## Horaires d'hiver : du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars

Du lundi au samedi : 9h – 12h et 13h30 – 17h

Dimanche 9h – 12h

**Fermées les jours fériés**

**Déchèterie SUD (GAUCHY) fermée le MARDI matin**

**Déchèterie OUEST (ZAC la Vallée) fermée le MERCREDI matin**

**Déchèterie NORD (OMISSY) fermée le JEUDI matin**

**Déchèterie CLASTRES (Clastres) fermée le LUNDI matin**

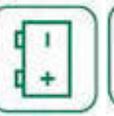
# J'apporte à la déchèterie

Ce service est utilisable pour les habitants de l'Agglomération du Saint-Quentinois résidant en habitat collectif comme en habitat individuel.



## Un gestionnaire pour vous aider

- **Le gestionnaire de déchèterie est présent en permanence** pendant les horaires d'ouverture pour vous aider à faire le bon tri.
- Il est à même de vous renseigner pour toutes vos questions sur les déchets.

	<b>GRAVATS :</b> Terre, cailloux, tuile, brique et autres déchets inertes		<b>VÉGÉTAUX :</b> Tonte, taille, feuille, fleurs...		<b>MÉTAUX :</b> Grillage, gazinière, tube métal...		<b>PAPIERS/ CARTONS :</b> Carton ondulé,...		<b>PNEU :</b> Uniquement pneu de voitures (de préférence sans jantes)		<b>HUILE MOTEUR :</b> Uniquement huile de vidange		<b>BATTERIE :</b> Batterie de véhicules		<b>MOBILIER :</b> Meuble, matelas, chaise, salon de jardin...
	<b>APPAREILS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES :</b> Frigo, télé, ordinateur, tube fluo, cuisinière, four, perceuse, aspirateur, hifi, jouets à piles...		<b>ENCOMBRANTS :</b> Autres volumineux non dangereux		<b>DÉCHETS SPÉCIFIQUES :</b> Peinture, acide, produit de jardinage, de bricolage, radiographie...		<b>TEXTILE, MAROQUINERIE :</b> Vêtements, tissus d'ameublement, chaussures...		<b>PILE :</b> Ronde ou bouton et petit accumulateur type chargeur		<b>CARTOUCHE D'ENCRE :</b> Cartouche de fax, d'imprimante...				

## LES DÉCHÈTERIES

- Déchèterie de Clastres : rue du Château d'Eau à Clastres
- Déchèterie Sud : Route de Chauny à Gauchy
- Déchèterie Ouest : Rue de la Chaussée Romaine ZAE la Vallée à Saint-Quentin
- Déchèterie Nord : CD 675 à Omissy

### Horaires d'ouverture (communs aux 4 déchèteries)

**ÉTÉ :** du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre  
du lundi au samedi : 9h-12h et 13h30-18h  
dimanche : 9h-12h

**HIVER :** du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars  
du lundi au samedi : 9h-12h et 13h30-17h  
dimanche : 9h-12h

### Les déchèteries sont fermées les jours suivants :

- Déchèterie de Clastres fermée le LUNDI matin
  - Déchèterie Sud fermée le MARDI matin
  - Déchèterie Ouest fermée MERCREDI matin
  - Déchèterie Nord fermée le JEUDI matin.
- Ces sites sont également fermés les jours fériés.

Service Déchets, Mémoires  
0 800 012 600  
Service à votre portée

Déchets volumineux ou toxiques : encombrants, végétaux, peinture ...

# **ANNEXE 2**

Les consignes de tri

*Déposés dans le sac, bac ou conteneur  
jaune, ils seront recyclés*



Les bouteilles et flacons en plastique



Les boîtes métalliques

**EN VRAC  
DANS LE BAC**



*Les faux amis*

**Non recyclables,  
je les jette  
avec les ordures  
ménagères**



Sacs et films plastiques, pots de produits laitiers, blisters et boîtes diverses, barquettes en polystyrène, jouets, déchets souillés ou non vidés, ...

*Bouteilles en plastique  
et boîtes métalliques*

*Déposés dans le sac, bac ou conteneur  
jaune, ils seront recyclés*



Les briques alimentaires

Les cartonnnettes, les cartons

Tous les papiers

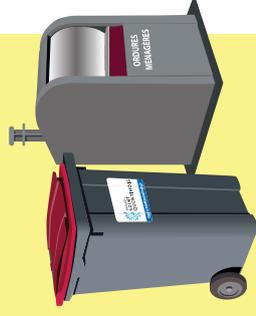


## *Les faux amis*

**Non recyclables,  
je les jette  
avec les ordures  
ménagères**



Les papiers peints, les couches et divers absorbants,  
les films entourant les revues...



*Briques alimentaires,  
cartons et papiers*

*Déposés dans le conteneur à verre,  
ils seront recyclés*



Les pots, bocaux et bouteilles en verre

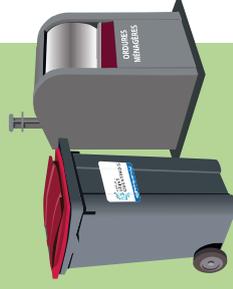


*Les faux amis*

**Non recyclables,  
je les jette  
avec les ordures  
ménagères**



Les bouchons, vitres, miroirs, vaisselle en verre, porcelaine  
et faïence, pots de yaourts en terre cuite, ...



*Verre*

# **ANNEXE 3**

Guide du compostage



# 6.

## COMMENT UTILISER SON COMPOST ?

Un compost mûr se reconnaît à son aspect homogène, une couleur sombre et une agréable odeur de terre de forêt.

Le compost jeune (4 à 6 mois) :

- épandu en surface où il poursuivra sa transformation à l'automne ou au printemps
- au pied des arbres et arbustes

Le compost mûr (au moins 8 mois) :

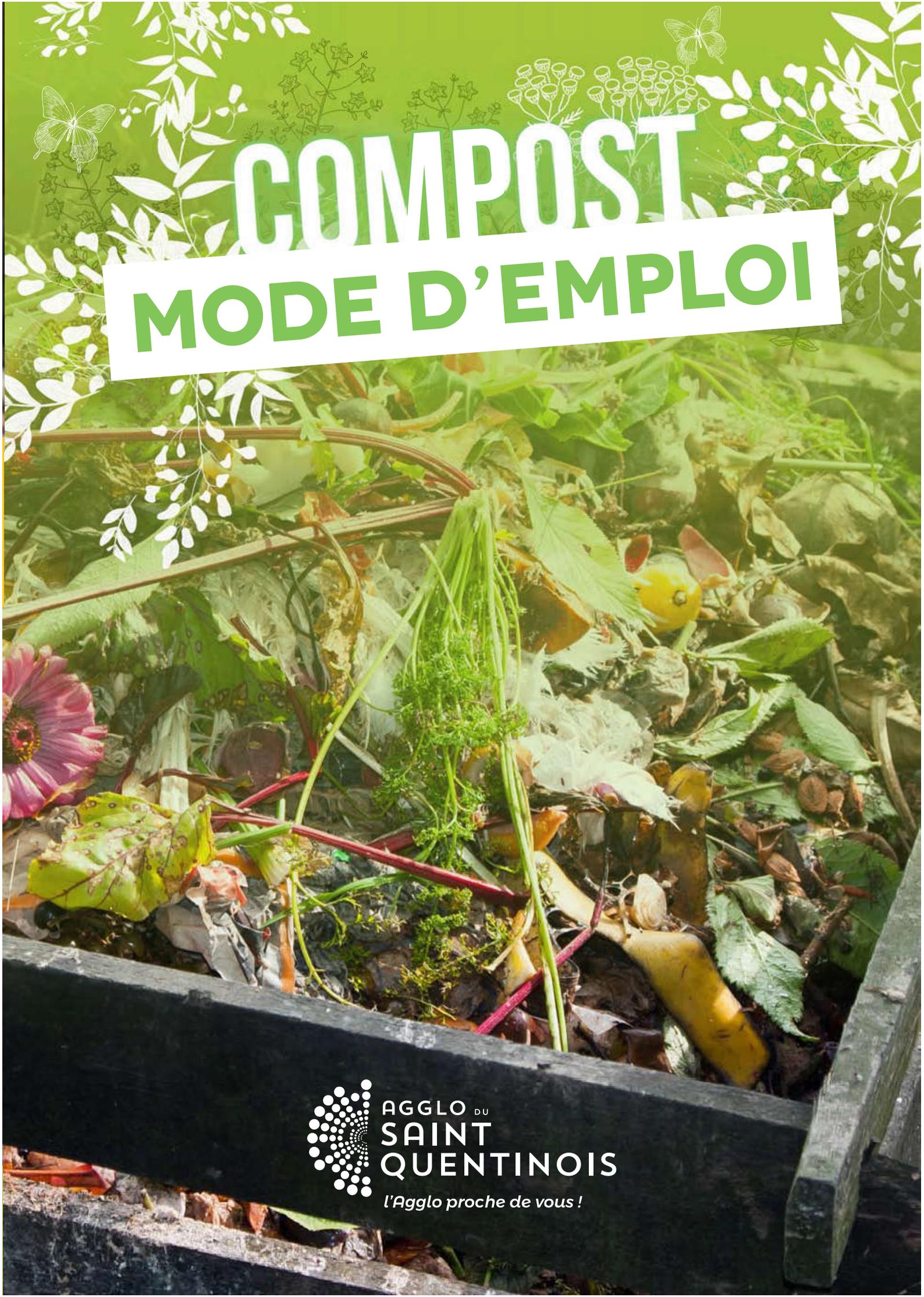
- épandu et incorporé aux premiers centimètres de terre
- mélangé avec de la terre pour les jardinières (2/3 de terre, 1/3 de compost)

Le compost peut donc être utilisé avant maturité mais avec précaution.



Agglo j'écoute ☎ 03 23 06 30 06  
[agglo-saintquentinois.fr](http://agglo-saintquentinois.fr)  
f t i in

**Le compostage : c'est économique, écologique et pratique !**



# COMPOST

## MODE D'EMPLOI



AGGLO <sup>DU</sup>  
SAINT  
QUENTINOIS

*l'Agglo proche de vous !*



# 1.

## LES AVANTAGES

- **Réduction** du poids et du volume des sacs poubelles, de la quantité de déchets enfouis
- **Évite** les mauvaises odeurs dans la poubelle
- Geste **éco-citoyen**
- **Moins de déplacement** en déchèterie
- Intérêt pédagogique **pour les enfants**
- Développement et transmission d'**un savoir-faire**
- **Remplacer** les engrais : intérêt économique et écologique

Compost...et vous ?



# 2.

## LES 4 RÈGLES POUR UN BON COMPOST

### 1. Favoriser la circulation de l'air afin d'éviter la putréfaction :

- en apportant des éléments grossiers (brindilles, petits bouts de branche...)
- en brassant de temps à autre le compost pour l'aérer

### 2. Surveiller l'humidité :

- un compost avec une humidité optimale fait une motte tassée quand on le tient dans la main.
- s'il est très sec, il s'effrite dans les mains. Il faut alors l'arroser légèrement ou ajouter des matériaux humides (tontes de gazon, épluchures...)

### 3. Un mélange équilibré :

- avec des matériaux humides, riches en azote et fins : épluchures de légumes et de fruits, tonte de gazon...
- et des matériaux secs, riches en carbone et plus grossiers : des branches (broyées, des brindilles, feuilles sèches...)

### 4. Un bon emplacement :

- Installer le composteur à plat, à même la terre nue, dans un endroit ombragé en milieu de journée. Choisir un endroit facile d'accès depuis la maison.



Naturel et écologique, le compost fertilise votre jardin !

3.

# JE COMPOSTE

## LES DÉCHETS DE CUISINE :



Épluchures  
fruits  
légumes



Coquilles  
d'œufs  
broyées



Filtre thé/café  
Papier  
Essuie-tout



Légumes  
abîmés

## LES DÉCHETS DE MAISON :



Carton Brut



Cendre de feu  
de bois



Sciures



Copeaux



Litière d'animaux  
domestiques (biodégradable)

## LES DÉCHETS DE JARDIN :



Tontes de  
gazon



Feuilles



Fleurs fanées



Branchages  
et tailles



Ne pas oublier de bien  
mélanger les déchets  
entre eux !

Faites la peau à vos épluchures !



4.

# JE NE COMPOSTE PAS



Os



Coquillages



Noyaux



Mégots de cigarettes



Plastiques



Textiles synthétiques



Couches culottes



Poussières et sacs d'aspirateurs



verres



Produits peints ou traités (bois, papiers...)



Végétaux malades et mauvaises herbes montées en graines



Taille de conifères



Fougères



Terre



Pierre



Gravats



Sable

Composter... c'est pas sorcier !

# 5.

## UNE DIFFICULTÉ ?

### 1. COMPOST TROP HUMIDE

- > Trop d'éléments verts, riches en azote (pelouse, déchets de cuisine)
- > Trop couvert
- > Trop de précipitations si pas couvert

- > Introduire des éléments bruns (feuilles mortes, paille, sciure, tiges sèches broyées)
- > Surveiller régulièrement
- > Remuer pour détasser



### 3. AMAS COMPACT, GRIS

- > Tas trop tassé, ou trop humide, fermentation lente
- > Retourner le tas, l'aérer

### 2. ODEUR NAUSÉABONDE

- > Mauvaise décomposition
- > Trop de déchets de cuisine non mélangés
- > Aérer et mélanger avec des éléments bruns

### 4. FILAMENTS BLANCHÂTRES

- > Trop de mycélium de champignons
- > Tas trop sec car trop d'éléments bruns
- > Retourner le tas
- > Introduire des éléments verts
- > Arroser copieusement

Un beau jardin... pour pas un radis !



# UNE SOLUTION !

## 5. NOMBREUX MOUCHERONS, MOUCHES

- > Déchets de cuisine à l'air avec morceaux carnés
- > Chaleur et humidité de l'air
- > Éviter les restes de viandes et de poissons
- > Aérer et brasser pour activer les bactéries.

## 7. PRÉSENCE DE RONGEURS

- > Couches hétérogènes d'éléments secs et humides
- > Mauvais mélange, les rongeurs peuvent y nicher
- > Le compost est près d'une habitation vide ou d'une grange
- > Réorganiser le compost (mélanger)
- > Apporter des éléments verts et arroser

## 6. FOURMIS ET CLOPORTES EN GRANDE QUANTITÉ

- > Compost trop sec
- > Humidifier le compost
- > Introduire des éléments verts



Le compost : on a tous à y gagner !

# **ANNEXE 4**

Eléments du bilan  
Etat de répartition de la TEOM

**IV - ANNEXES**

**IV**

**ELEMENTS DU BILAN**

**ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM**

**A7.3.1**

(COMMUNES ET GROUPEMENT DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, cf. article L.2313-1)

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
Article	Libellé (2)	Article	Libellé (2)
Charges à caractère général		Recettes issues de la TEOM	
		Montant	Montant
011		1 330 870,84	11 578 897,00
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	2 149,93	
60612	ELECTRICITÉ	7 990,76	
60622	CARBURANTS		
60623	ALIMENTATION NON STOCKÉE	1 959,10	
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	83 296,25	
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES		
6068	ACHATS NON STOCKES D'AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	853,14	
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	908 761,08	
6135	LOCATIONS MOBILIERES	18 119,01	
61521	ENTRETIENS ET REPARATIONS SUR TERRAINS	8 862,71	
615221	ENTRETIENS ET REPARATIONS SUR BÂTIMENTS	215,56	
61551	ENTRETIENS ET REPARATIONS SUR MATERIEL ROULANT	194 487,21	
61558	ENTRETIENS ET REPARATIONS SUR AUTRES BIENS MOBILIERS	5 695,39	
6156	MAINTENANCE	4 146,22	
6161	PRIMES D'ASSURANCE	22 065,97	
617	ETUDES ET RECHERCHE		
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	949,00	
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	32 008,96	
6228	RÉMUNÉRATION D'INTERMÉDIAIRE	2 416,80	
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	491,52	
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	2 083,84	
6237	PUBLICATIONS	9 263,27	
6238	PUBLICITÉ, PUBLICATION ET RELATION PUBLIQUE	1 156,20	
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	243,55	
6256	MISSIONS	472,19	
6257	RÉCEPTIONS	4 156,68	
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	249,68	
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS...)	882,00	
62875	MOYENS PARTAGES AUTRES QUE LE PERSONNEL	11 386,82	
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	3 819,00	
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	2 689,00	
637	AUTRES IMPOTS, TAXES, VERSEMENTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)		
		7331	TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES
			11 578 897,00

**IV - ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN**

**ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM**

(COMMUNES ET GROUPEMENT DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, cf. article L.2313-1)

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

		<b>IV</b>
		<b>A7.3.1</b>

DEPENSES		RECETTES	
Charges de personnel		Dotations et participations reçues	
<b>012</b>		<b>3 252 936,53</b>	<b>16 800,00</b>
6332	COTISATIONS VERSEES AU FONDS NATIONAL D'AIDE AU LOGEMENT	9 794,38	
6336	COT.CENTRES NATIONAL ET GESTION FONCTION PUBLIQUE	17 630,45	
64111	REMUNERATION PRINCIPALE - PERSONNEL TITULAIRE	1 314 022,13	
64112	N.B.I., SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT, ...	25 185,91	
64118	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	259 940,11	
64131	REMUNERATIONS - PERSONNEL NON TITULAIRE	680 033,54	
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	409 077,68	
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	444 266,56	
6454	COTISATIONS AUX ASSEDI	33 218,72	
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	24 610,04	
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	20 313,70	
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	14 683,31	
6488	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	160,00	
<b>014</b>	<b>Atténuation de produit</b>	<b>-</b>	<b>724,66</b>
		<b>-</b>	<b>724,66</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>4 011 150,87</b>	<b>1 397 989,51</b>
6558	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	4 003 445,79	
65888	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	7 705,08	
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
66111	INTERETS REGLES A L'ECHANGE		
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>-</b>	<b>44,47</b>
675	IMMOBILISATIONS CÉDÉES		
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>8 594 958,24</b>	<b>13 058 903,64</b>
<b>042</b>	<b>Opé. d'ordre de transfert entre section</b>	<b>179 940,00</b>	<b>-</b>
6811	DOTATIONS AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS INCORPO. CORPO.	179 940,00	
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>179 940,00</b>	<b>-</b>
	<b>SOUS-TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 774 898,24</b>	<b>13 058 903,64</b>
	<b>Opé. d'ordre de transfert entre section</b>	<b>Opé. d'ordre de transfert entre section</b>	<b>-</b>
	<b>QUOTE-PART SUBV.INVESTISSEMENT TRANSFEREES COMPTE RESULTAT</b>	<b>777</b>	<b>-</b>
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>777</b>	<b>-</b>
	<b>SOUS-TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>777</b>	<b>-</b>
	<b>Recettes pour l'administration générale</b>	<b>1 326 034,51</b>	<b>344 409,12</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>10 100 932,75</b>	<b>13 403 312,76</b>

**IV - ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN**

**ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM**

(COMMUNES ET GROUPEMENT DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, cf. article L.2313-1)

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>IV</b>	
<b>A7.3.1</b>	

DEPENSES		RECETTES	
Article	Libellé (2)	Article	Libellé (2)
	<b>Remboursement d'emprunt et dettes assimilées</b>		<b>Subventions d'investissement reçues</b>
	Montant		Montant
	-		<b>104 659,35</b>
1641	EMPRUNTS EN EUROS	1311	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES D'ETAT
		1313	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES DE DEPARTEMENTS
		1321	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES D'ETAT
		1323	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES DE DEPARTEMENTS
			<b>Souscription d'emprunts et dettes assimilées</b>
			-
	<b>Acquisition d'immobilisations</b>	1641	EMPRUNTS EN EUROS
			<b>1 127 220,13</b>
2031	FRAIS D'ETUDES		
2051	CESSIONS ET DROITS SIMILAIRES		228,00
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS		142 480,45
2135	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENT ET AMENAGEMENT DE CONSTRUCTION		277 049,95
21571	MATERIEL ROULANT		84 000,00
2158	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES		1 548,00
2182	MATERIEL DE TRANSPORT		465 427,33
20184	MATERIEL DE BUREAU	10222	F. C. T. V. A.
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		139 023,06
2313	CONSTRUCTIONS		17 263,73
	<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>1 127 220,13</b>
<b>040</b>	<b>Opé. d'ordre de transfert entre section</b>	<b>040</b>	<b>Opé. d'ordre de transfert entre section</b>
13918	SUB.EQUIPEMENT TRANSFEREES CPTÉ RESULTAT-AUTRES		
		28182	AMORTISSEMENT MATERIEL DE TRANSPORT
		28184	AMORTISSEMENT DU MOBILIER
		28188	AMORTISSEMENTS DES AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES
			49 250,00
			60,00
			130 630,00
		<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>179 940,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>430 199,35</b>
			<b>1 127 220,13</b>
			<b>179 940,00</b>
			<b>430 199,35</b>